

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SANSO ESSENTIEL A (FR0011236629)

Fonds commun de Placement géré par Sanso Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement :

SANSO Essentiel est un OPCVM Actions Internationales

Cet OPCVM a pour objectif de surperformer l'indice MSCI World dividendes réinvestis. Le fonds n'est pas indiciel et sa composition se démarque de celle de l'indice. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion construira un portefeuille d'actions internationales dont les activités contribuent, au travers de leurs produits ou de leurs services, à la satisfaction des besoins essentiels au développement humain. Le caractère essentiel de l'activité des sociétés, déterminé par l'équipe de gestion, est appréhendé sur la base des travaux du psychologue Abraham Maslow qui, au travers de sa pyramide des besoins, identifie cinq groupes fondamentaux. Le processus de sélection de titres intègre des critères extra financiers (ESG) visant à exclure les entreprises les moins bien notées (20%).

Un premier filtrage est effectué à partir des notes ESG fournies par MSCI ESG Research afin de conserver 80% des sociétés les mieux notées de l'univers d'investissement – 90% minimum des titres en portefeuille faisant l'objet d'une notation. Ensuite, l'équipe de gestion identifie et rattache les sociétés à l'un des 3 premiers besoins essentiels définis par Maslow. Le critère d'essentialité retenu par la société de gestion reste subjectif. Enfin, la gestion procède à une analyse multicritère (valorisation, potentiel, profitabilité, risque, anticipation des bénéfices, dynamique de cours de bourse) afin d'appréhender l'attractivité financière des sociétés.

Le portefeuille final comprend une soixantaine de valeurs dont l'allocation géographique est proche de celle de l'indice MSCI World ; l'allocation sectorielle est une conséquence du choix discrétionnaire des valeurs en portefeuille.

Le portefeuille sera exposé aux marchés d'actions internationales entre 90% et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces). L'exposition pourra porter jusqu'à 20% de l'actif net sur les marchés émergents et jusqu'à 50% sur les sociétés de petites (1 à 5 Mds €) et moyennes (5 à 10 mds €) capitalisations.

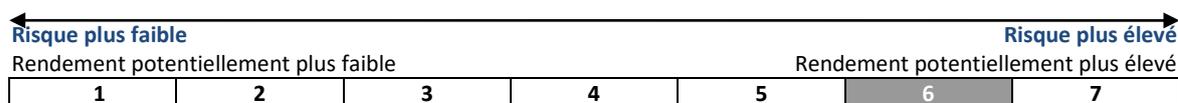
Le fonds sera exposé au marché de taux d'intérêt, notamment obligataire dans la limite de 10% de l'actif net et ce au travers d'OPCVM de taux à court terme autorisé. L'investissement en OPC de taux à court terme peut se traduire par une exposition indirecte au risque de crédit 'investment grade' ou 'high yield / spéculatif' dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% en OPC ou ETF. Le fonds pourra recourir à l'utilisation d'instruments financiers à terme afin de couvrir l'exposition au risque actions en respectant la contrainte d'exposition minimum aux marchés actions de 90% de l'actif net. Le fonds peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net à des devises autres que la devise de valorisation du fonds.

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 11 heures 30 et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition aux marchés actions et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux instruments financiers à terme : l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification à la hausse comme à la baisse des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur le dernier exercice	
Frais courants	2.53 % TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice MSCI World dividendes réinvestis si celle-ci est positive. Si la performance de l'indice est négative, 20% TTC de la performance positive du FCP
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.05%

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur

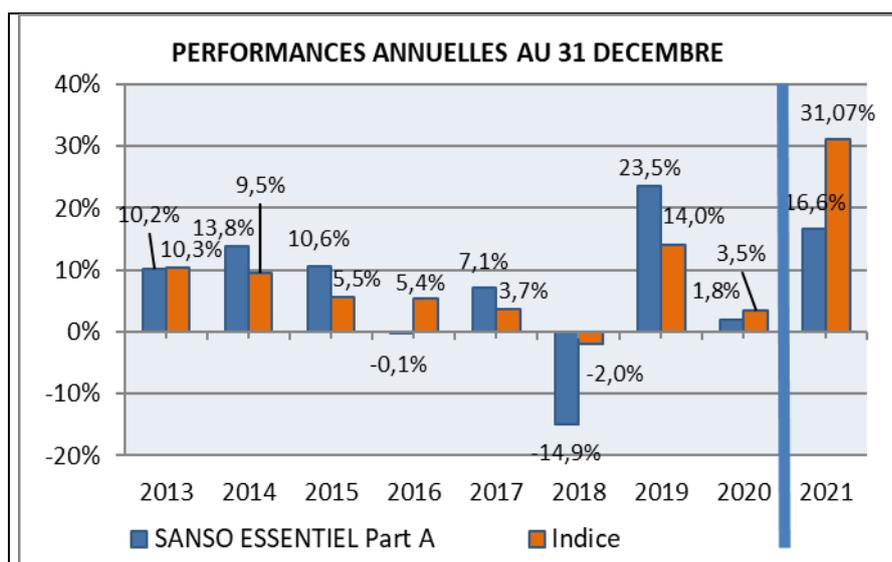
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **30/06/2021**. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 6 et 7 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.sanso-is.com.

Performances passées



• Sources Bloomberg Sanso IS

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPC : 31/05/2012

Date de création de la part : 31/05/2012

Devise de calcul des performances passées de l'OPC : Euro

Date de changement de stratégie d'investissement : 31/12/2020.

Les performances affichées avant cette date ne sont plus d'actualité au regard du changement intervenu de stratégie, de profil de risque et de classification.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Changement de dénomination à compter du 31/12/2020 : Sanso Essentiel – anciennement Altiflex

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur ou via son site Internet www.sanso-is.com. Le FCP dispose également d'une part N (EUR, FR0013275807) et d'une part S (EUR, FR0013369717)

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPC peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Sanso Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Sanso Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/01/2022.